

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 22 JUIN 2011**

Sont présents à titre de membres du conseil municipal :

Monsieur Denis Millier, maire
Monsieur Pierre-André Taddéo, conseiller, siège # 1
Monsieur Michel Mainville, conseiller, siège # 2
Madame Julie Lussier, conseillère, siège # 3
Madame Gisèle Simard, conseillère, siège # 4
Monsieur Daniel Meunier, conseiller, siège # 5
Monsieur Sébastien Raymond, conseiller, siège # 6

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.

Les membres du conseil ayant tous reçus l'avis de convocation tel que prescrit
par les articles 152 et suivants du code municipal

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Mandat à une firme d'avocats pour répondre à la mise en demeure reçue et défendre les intérêts de la directrice générale et de la municipalité
3. Maintien du statu quo
4. Travaux rue Prince
5. Questions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour
6. Levée de l'assemblée

.....
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 25, Monsieur Denis Millier maire ouvre l'assemblée

2011-06-124

2. MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS POUR RÉPONDRE À LA MISE EN DEMEURE REÇUE ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE notre directrice générale a reçu une mise en demeure de la part du maire et qu'une copie conforme de celle-ci a été acheminée aux membres du conseil et à Monsieur Daniel-Joseph Chapdelaine du Ministère des affaires municipales et des régions;

ATTENDU QUE le code municipal et le contrat de travail de notre directrice oblige la municipalité à défendre son officier;

ATTENDU QUE la plupart des points avancés sont des points décidés et adoptés par les membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE nous avons à cœur le bon fonctionnement et le bien-être de la municipalité;

ATTENDU QUE nous sommes soucieux de respecter la loi;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME GISÈLE SIMARD
APPUYÉ PAR MONSIEUR SÉBASTIEN RAYMOND
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU**

- **DE MANDATER** la firme d'avocats choisie par notre directrice générale Nancy Fortier pour :

- Regarder et analyser chaque point soulevé par la mise en demeure dont notamment le paiement de l'avocat du demandeur;
 - Formuler, s'il y a lieu les recommandations qui s'imposent;
 - Répondre à la mise en demeure;
- **DE MANDATER** Nancy Fortier pour représenter les intérêts de la municipalité auprès de l'avocat;
 - **D'ACQUITTER** les frais d'avocats reliés à ce mandat.

6 POUR 1 CONTRE

2011-06-125 3. MAINTIEN DU STATU QUO

ATTENDU QUE notre directrice générale a reçu une mise en demeure de la part du maire et qu'une copie conforme de celle-ci a été acheminée aux membres du conseil et à Monsieur Daniel-Joseph Chapdelaine du Ministère des affaires municipales et des régions;

ATTENDU QUE le conseil a confié un mandat à une firme d'avocats pour effectuer l'analyse de cette mise en demeure;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE-ANDRÉ TADDÉO
APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL MEUNIER
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU**

DE MAINTENIR tout le fonctionnement actuel établi, toutes les politiques et règlements adoptés et ce tant et aussi longtemps que le conseil municipal n'aura pas en main les recommandations de la firme d'avocats.

6 POUR 1 CONTRE

2011-06-126 4. TRAVAUX RUE PRINCE

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà autorisé des travaux sur la rue Prince;

ATTENDU QUE suite aux discussions avec la firme d'ingénieurs, il y a lieu d'autoriser des travaux supplémentaires et ce dans le but de protéger notre investissement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME GISÈLE SIMARD
APPUYÉ PAR MADAME JULIE LUSSIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACCEPTER la nouvelle soumission au montant de 41 000 \$ plus taxes pour effectuer les travaux de réfection et de remplacement d'asphalte sur la rue Prince.

5. QUESTIONS SUR LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

2011-06-127 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire fait la levée de l'assemblée à 19 h 50

Denis Millier
Maire

Nancy Fortier
Directrice générale